

République française

Département du CANTAL

MARCENAT - Commune

Séance du 05 juin 2026

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 29/05/2026

Présents : 13

Le cinq juin deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe VIALLE

Votants: 15

Pour: 15

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Philippe VIALLE, Thierry MAIGNE, Aurélie GUERIN-FOURNIER, Lionel DUBOIS, Jean-Paul LEMMET, Marie-Josèphe SABATIER, Yves HERAULT, Eric BARBAT, Ingrid MOUTIER, Véronique GRANIER, Emilie RISPAL, Léa MONIER, Matthieu AIGUESPARSES

Représentés: Luc CHARBONNEL représenté par Philippe VIALLE, Maud GERMAIN représentée par Thierry MAIGNE

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Ingrid MOUTIER

Objet: Adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 23 avril 2026 - DE_046_2026

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 avril 2026.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 avril 2026.

Fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Président de séance
Philippe VIALLE

Le Secrétaire de séance
Ingrid MOUTIER

Date de transmission de l'acte: 11/06/2026

Date de reception de l'AR: 11/06/2026

015-211501143-DE_046_2026-DE

A G E D I

Procès verbal

Le jeudi 23 avril 2026 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 16 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Philippe VIALLE.

Secrétaire de la séance : Lionel DUBOIS

Présents : Philippe VIALLE, Thierry MAIGNE, Aurélie GUERIN-FOURNIER, Lionel DUBOIS, Jean-Paul LEMMET, Marie-Josèphe SABATIER, Yves HERAULT, Eric BARBAT, Ingrid MOUTIER, Véronique GRANIER, Maud GERMAIN, Emilie RISPAL, Léa MONIER, Matthieu AIGUESPARSES

Représentés : Luc CHARBONNEL représenté par Philippe VIALLE

Absents et excusés : ----

Ordre du jour :

Adoption du PROCES VERBAL du Conseil Municipal du 31 mars 2026

Vote du taux des taxes 2026

Vote du BUDGET PRIMITIF 2026 pour la Commune

Vote du BUDGET PRIMITIF 2026 pour le service de l'eau et de l'assainissement

Demande de subvention au titre du programme d'Amendes de Police 2026 auprès du Conseil Départemental du Cantal

Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour remplacer temporairement des agents indisponibles sur le fondement de l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique

Composition de la Commission Communale des Impôts Directs - CCID

Aide aux voyages ou séjours scolaires des collégiens

Décision pour le montant du loyer du T5 situé 19 rue du Florac

Questions et informations diverses.

Délibérations du conseil :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour :

**Acceptation de versement d'un fonds de concours pour renouvellement des lampes (Eclairage Public)
au bourg**

Le Conseil à l'unanimité est favorable à l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2026 (N° DE _035_ 2026)

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2026.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal du Conseil Municipal du 31 mars 2026.

Délibération : adoptée

VOTE DU TAUX DES TAXES (N° DE _036_ 2026)

Vu le contexte actuel et le bon état des comptes, Monsieur le Maire propose de maintenir les mêmes taux soit pour le taux de Taxe Foncière Bâti 38.83% (taux départemental moyen 48.21 %, taux national moyen 39.79 %), et le non-bâti à 51.51 % (taux départemental moyen 93.01 %, taux national moyen 51.19 %) et la taxe d'habitation 9.52 % (taux départemental moyen 23.45 %, taux national moyen 23.67 %)

Il rappelle ainsi que l'équilibre des budgets peut se poursuivre sans modification des taux.

Proposition votée à l'unanimité.

TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Contributions	Bases notifiées (si connues à la date du vote)	Variation des bases/N-1 %	Taux appliqués par décision du C. M.	Variation de taux/N-1 %	Produit Voté	Variation du produit/ N-1 %
Taxe d'habitation	328 300,00	-4,90	9,52	0,00	31 254,00	-4,90
TFPB – Taxe foncière sur les propriétés	520 500,00	1,26	38,83	0,00	202 110,00	1,26
TFPNB – Taxe foncière sur les	100 900,00	-11,96	51,51	0,00	51 974,00	-11,95
TOTAL 2026	949 700,00	-2,47			285 338,00	-2,11

Délibération : adoptée

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 POUR LA COMMUNE (N° DE _037_ 2026)

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de budget primitif 2026 pour la Commune qu'il a préparé pour l'exercice, et qui se résume ainsi :

Budget principal, équilibré tant en dépenses qu'en recettes :

·Section de fonctionnement **1 088 193,73 €**

·Section d'investissement **702 228,66 €**

Monsieur le Maire remercie la secrétaire de Mairie, Claudine RAMADE, pour la présentation claire et lisible qu'elle a réalisée.

Il expose au Conseil Municipal que ce premier budget du mandat a été préparé en tenant compte des augmentations de prix des carburants et combustibles pour les dépenses de fonctionnement.

Les propositions des subventions aux associations sont de nature à leur permettre de mener à bien leurs différents activités et à contribuer ainsi à l'animation de notre commune pour 2026.

Les recettes de fonctionnement évoluent peu par rapport à 2025 et les taux d'impôt sont inchangés.

Les dépenses proposées en investissement traduisent les premières priorités de ce mandat.

— Résumé complémentaire concernant le budget de la Commune, postes principaux :

• Dépenses de Fonctionnement :

Virement à la section d'investissement : 295 000 €

Charges générales : 360 100,00 € (dont combustibles 40 000 €, électricité 40 000 €, entretien bâtiments 50 000 €, voirie 30 000 €, entretien matériel roulant 15 000,00 €, assurances des bâtiments et des véhicules 23 400 €)

Frais de personnel : 305 810,00 € (dont personnel titulaire : 132 460 €, personnel non titulaire : 76 000 € et charges de personnels)

Intérêts emprunt : 1330 €

+ **associations : 30 000 €** et lecture du détail par associations

• Recettes de Fonctionnement :

Taxes Directes : 200 791 €

Compensation de HTC : 54 148 €

DGF totale : 371 070.00 €

Revenus des immeubles y compris locations saisonnières : 108 000,00 €

• Dépenses d'Investissement :

emprunt pour le tracto : remboursement du capital : 9 526.45 €

Dépenses prévisionnelles principales :

Reconstruction pont des renards : 19 200 €

Chemins La Gazelle et Chazamé suite : 19 000 €

Rénovation fontaines : 8 000 €

Fleurissement et espaces verts : 3 000 €

Aménagement hameau du Godde : 20 000 €

Gros travaux de voirie : 39 000 € dont route d'Aubijou 21 000 €

Création d'un columbarium : 50 000 €

Voirie le Bel Air : 32 000 €

Réfection trottoir : 16 000 €

Bâtiment 17 Rte du Cézallier : 50 000 €

Gros travaux sur bâtiments : 40 000 €

Travaux d'EP DU BOURG : 40 550 €

et RAR (voir délibération du Conseil Municipal : vote du CFU 2025- du 09 mars 2026)

• ***Recettes d'Investissement :***

RAR ((voir délibération du Conseil Municipal : vote du CFU 2025- du 09 mars 2026)

+ 23 698 .46€ REMBOURSEMENT FCTVA

+ VIREMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT : 295 000 €

Subventions à venir sur les opérations nouvelles :

Reconstruction pont des renards : 12 800 € *Agence eau Adour-Garonne, Conseil Départemental du Cantal et Fédération Départementale de la Pêche*

Restauration du retable de la Vierge : 84 915.00 € *DRAC – Région Auvergne Rhône Alpes - Conseil Départemental du Cantal*

+ PRESENTATION DU BP DES SECTIONS

Après discussion, le conseil municipal délibère et vote à l'unanimité le Budget Primitif 2026 pour la Commune.

Délibération : adoptée

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 POUR LE SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (N° DE_038_2026)

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de budget primitif 2026 du Service Eau et Assainissement 2026 qu'il a préparé pour l'exercice, et qui se résume ainsi :

Service eau et assainissement, équilibré tant en dépenses qu'en recettes :

- Section d'exploitation **182 466,33 €**
- Section d'investissement **503 780,38 €**

Il détaille les postes principaux des dépenses d'exploitation et des dépenses d'investissement du budget 2026 soit :

Dépenses section d'exploitation :

achat d'eau à Condat : 17 000 €,
dépenses de personnel : 19 000 €,
analyses diverses : 7 000 €,
amortissements des stations : 57 906 €,
redevances diverses à reverser : 25 500 €,
remboursement des intérêts de l'emprunt : 4 500 €.

Recettes section d'exploitation :

vente de l'eau (120 000 €), travaux aux particuliers et amortissements (22 136 €)

DEPENSES SECTION D'INVESTISSEMENT :

Emprunts : remboursement du Capital : 15 500 €
Amortissements : 22 136 €
aménagement des bacs au hameau du Godde : 25 000 €
travaux sur réseau d'assainissement 2ème tranche/3 : 369 414 €
petits équipements : 5 000 €
réhabilitation des fontaines : 5 000 €
complément cartographie réseau AEP programme HTC : 3 200 €

+ RAR Restes à Réaliser 58 530.00 € (voir délibération du Conseil Municipal : vote du CFU 2025- du 09 mars 2026).

RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT :

FCTVA (versement sur Dépenses Investissement 2024) : 5 429.71 €

Amortissements : 57 906 €

travaux sur réseau d'assainissement 2ème tranche/3 : subvention au titre du FCS du CD15 et les subventions de l'agence de l'eau Adour Garonne et DETR (Etat) : 283 865 €

+ RAR Restes à Recevoir 90 531.10 € (voir délibération du Conseil Municipal : vote du CFU 2025- du 09 mars 2026)

Après discussion, le conseil municipal délibère et vote, à l'unanimité, le Budget Primitif 2026 pour le service eau et assainissement

Délibération : adoptée

Demande de subvention au titre du programme d'Amendes de Police 2026 auprès du Conseil Départemental du Cantal (N° DE_039_2026)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier répondant à la possibilité de bénéficier d'une Aide départementale sur le programme d'Amendes de Police 2026 en faveur des communes qui ont compétence en matière de circulation routière.

Monsieur le Maire explique l'opportunité que représente la création d'un cheminement piétons sécurisé route du Cézallier, le long de la RD679 en direction d'Allanche. Il fait lecture du dossier présenté par le CIT : devis estimatif et plans des travaux.

Plan de financement : Montant du Projet HT : **8 693.34 € soit 10 432.01 € TTC**

Aide au Programme d'Amendes de Police 25% soit : **2 173.34 €**

Autofinancement 75% soit : **6 520.00 € HT +TVA**

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE :

- D'adopter le plan de financement présenté ci-dessus
- De solliciter auprès du Conseil Départemental du Cantal une aide financière maximale au titre du Programme d'Amendes de Police 2026
- De charger Monsieur le Maire de signer le devis des travaux et autres documents contractuels nécessaires à la réalisation de ce projet.

Délibération : adoptée

Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour remplacer temporairement des agents indisponibles (N° DE_040_2026) (Article L.332-13 du Code général de la fonction publique)

Monsieur Le Maire expose que pour répondre à des besoins temporaires, les emplois permanents des collectivités et établissements peuvent être occupés par des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison de diverses absences ou congés énumérés à l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique.

Ces remplacements permettent aux services de combler des absences soudaines ou d'anticiper des absences pérennes qui ne peuvent justifier le lancement d'un recrutement d'un nouvel agent titulaire puisque les agents absents ont vocation à reprendre à court ou moyen terme leurs fonctions.

Les contrats établis sur le fondement de cet article L.332-13 sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le remplacement des agents indisponibles, d'autoriser le Maire à recruter les agents remplaçants et de prévoir au budget les enveloppes nécessaires à ces recrutements.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 (+ articles spécifiques à la collectivité territoriale ou à l'EPCI concerné),

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.4, L.331-1, L.332-27 et L.332-28, L.332-13 et L.313-1,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Considérant la nécessité de pourvoir au remplacement des agents indisponibles pour assurer la continuité du service public,

après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **décide** :

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles ;
- De charger Monsieur le Maire de déterminer la qualification requise pour postuler au recrutement et le montant de la rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, la qualification minimum exigée pour leur recrutement, leur expérience professionnelle et la qualification qu'ils détiennent ;
- Que les crédits nécessaires seront inscrits au budget ;
- Que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

Composition de la Commission Communale des Impôts Directs CCID (N° DE_041_2026)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient de procéder à la désignation des membres qui composent la nouvelle commission communale des impôts directs. Cette commission est composée du Maire qui en assure la Présidence, et de six commissaires titulaires ou suppléants. Ces commissaires sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur présentation d'une liste de vingt-quatre contribuables (12 titulaires et 12 suppléants), dressé par le Conseil Municipal.

Présidence : Philippe VIALLE

LISTE DES VINGT-QUATRE CONTRIBUABLES (12 titulaires+12suppléants)

COMMISSAIRES TITULAIRES

DURAND	Claudine	TH	29	SERRES	15190	MARCENAT
SARICASSAPIAN	Marie	TH	9	MAUCHER	15190	MARCENAT
FEIX	Michèle	TH	25	Rte du Cézallier	15190	MARCENAT
BUCHE	Jacqueline	TH	11	Rue de la Fumade	15190	MARCENAT
COMBES	Michel	FNB	1	Le DREIL	15190	MARCENAT
CHASSAT	Laurent	FNB		La Grange Rouge	15190	MARCENAT
CHABAUD	Camille	FNB		Les Fonds	15160	MARCENAT
MONIER	Jean-Pierre	FNB	1	ROCHEROUSSE	15190	MARCENAT
JUILLARD	Hervé	CFE	3	MARLAT	15190	MARCENAT
GRANIER	Frédéric	CFE	22	Rte du Cézallier	15190	MARCENAT
DELORME	Sandrine	CFE	15	Rue de la Ventalon	15190	MARCENAT
ROUSSET	Antoine	CFE	31	Grande Rue	15190	MARCENAT

COMMISSAIRES SUPPLEANTS

CAYLA	Sabine	TH	11	Rue du Florac	15190	MARCENAT
DUBOIS	Anne Marie	TH	24	Rue de la Paralongue	15190	MARCENAT
ROUSSET	Jean-François	TH	199	Rue Rippes	73300	St-Jean de Maurienne
JUILLES	Eric	TH	3	La MALMOUCHE	15190	MARCENAT
HERAULT	Alain	FNB	3	MAUCHER	15190	MARCENAT
MALROUX	Gisèle	FNB	14	Rte de La Prade	15190	MARCENAT
ANDRAUD	Marie José	FNB	8	Place de la Mairie	15190	MARCENAT
AMBLARD	Eric	FNB	18	Place de Castellane	15190	MARCENAT
BOUTAL	Kevin	CFE	7	Grande Rue	15190	MARCENAT
DELACOURT	Corinne	CFE	28	Route du Cézallier	15190	MARCENAT
PAUL	Laurent	CFE	26	Route du Cézallier	15190	MARCENAT
CHABRIER	Antonin	CFE	21	Grande Rue	15190	MARCENAT

Le Conseil à l'unanimité, décide de proposer cette liste à la Direction des Services fiscaux du Cantal

Délibération : adoptée

Aide aux voyages ou séjours scolaires des collégiens (N° DE_042_2026)

Madame Véronique GRANIER concernée par le sujet, quitte la salle pour cette délibération.

Aide aux familles de Marcenat qui en font la demande pour les élèves du collège de Condat qui ont participé au séjour en Angleterre en février 2026 – liste des élèves concernés fournie par le Collège. 4 familles ont déposé une demande d'aide. 5 enfants ont participé au séjour.

Donc Monsieur le Maire propose une aide de 150€/ maximum par enfant soit 33% du coût du séjour payé par les familles (33% de 453 €). Cette aide sera ramenée proportionnellement au coût réglé par la famille au collège soit 33 % de la dépense arrondi au supérieur. Les familles devront fournir avec justificatifs un reste à charge toutes aides déduites (CAF ou MSA ou Entreprise etc...)

Ces aides seront versées directement aux familles qui en feront la demande.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition
- charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour le versement de ces aides
- et décide d'inscrire cette somme au Compte 65-888 du budget primitif de la commune 2026.

Délibération : adoptée

Décision pour le montant du loyer du T5 situé 19 rue du Florac (N° DE_043_2026)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal - Type T5, d'une superficie d'environ 100 m² situé au 19 rue du Florac est disponible à la location.

Afin de pouvoir louer ce logement, Monsieur le Maire demande que soit défini le montant du loyer et des charges de chauffage qui seront appliqués.

Il précise également que ce loyer est net de charges locatives (eau et électricité) puisque le locataire s'en acquitte directement.

Après discussion, il est décidé de reporter, à un prochain Conseil Municipal, la décision concernant le montant du loyer du T5, en raison d'une étude (ou réflexion) entre les loyers existants dans ce bâtiment (superficie, entretien et aménagement d'un plan de travail, etc...) et éventuellement les comparer aux tarifs existants dans les communes voisines tout en restant attractif et en maintenant les ressources de la commune.

Une réunion est programmée dans la semaine prochaine.

Délibération : adoptée

Acceptation de versement d'un fonds de concours pour renouvellement des lampes au bourg (N° DE_044_2026)

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal, le montant total HT de l'opération s'élève à 81 100,00 €.

En application de la délibération du comité syndical en date du 7 Décembre 2009 :

ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50% du montant HT de l'opération, soit :

- 1 versement de 20 275,00 € à la commande des travaux,
- 2ème versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1°) de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- 2°) d'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- 3°) de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Délibération : adoptée

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS :

HAUTES TERRES COMMUNAUTE (HTC) : Lors du premier Conseil Communautaire, Monsieur le Maire a été élu Conseiller Délégué en charge de la délégation Gemapi et grand cycle de l'eau. A ce titre il intègre le bureau de HTC

ECOLE : une classe « sauvée » pour la prochaine rentrée scolaire

PROJET DE MICRO CRECHE OU DE MAM : Aurélie GUERIN-FOURNIER informe le conseil qu'elle a contacté divers organismes et notamment la PMI pour lancer le dossier. Une 1^{ère} rencontre reste à caler. Elle précise qu'une étude de marché sera nécessaire avec notamment le nombre d'enfants potentiel, le personnel...

LE PERSONNEL COMMUNAL : 1 agent est en arrêt jusqu'au 30 avril 2026. Il reprendra son emploi le 4 mai 2026 en temps partiel thérapeutique pour 1 mois.

GITE D'ETAPE DE LA POSTE : une demande de devis est en cours auprès d'électriciens pour l'installation d'un digicode à l'entrée du bâtiment. Des boîtes à clé seront installées à chaque porte de chambre pour un fonctionnement les week-ends et période de congé de la personne chargée de l'accueil (Victoria à la l'OT/BILIOTHEQUE).

LOGEMENTS DISPONIBLES : Monsieur le Maire demande la diffusion des logements communaux disponibles à la location sur le site internet et via d'autres moyens de communication page FACEBOOK , affiche etc...

AMENAGEMENT DE LA PLACE DU COUDERT AU HAMEAU DU GODDE : 1 réunion est programmée le 04 mai 2026

LES SECTIONS : la commission va se réunir prochainement pour avancer sur le dossier de la section du Saillant

RENDEZ-VOUS AVEC M. LE SOUS-PREFET : Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec Monsieur le Sous-Préfet de St-Flour sur plusieurs dossiers en cours : la restauration du retable de la Vierge, la sécurité pour les marchés de pays et la fête du St-Nectaire en juillet 2026

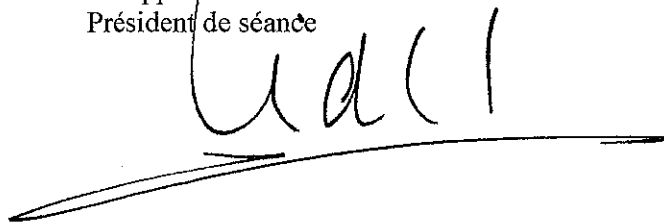
Prochaines échéances :

COPIL « rivières sauvages » le Bonjon organisé à Marcenat le 28 avril 2026 sur la journée

Conseil Municipal le 05 juin 2026 afin de désigner les délégués à l'élection sénatoriale et autres sujets à définir

La séance est levée à 22 h 40

Philippe VIALLE
Président de séance

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vialle', with a long horizontal stroke underneath.

Lionel DUBOIS
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dubois', with a horizontal stroke underneath.